

JOURNÉE D'ÉTUDE CREAI

L'INTERCONNAISSANCE AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

30/01/2018



**ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE
ET TRAVAIL EN PARTENARIAT
SUR LE TERRITOIRE MÂCONNAIS**



ETAPE 1 :

PRÉSENTATION DES SERVICES CONCERNÉS

SAMSAH / SIS



SAMSAH : Service
d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés

SIS : Services d'Intervention
Sociale

A QUI S'ADRESSENT LE SAMSAH ET LES SIS ?

- Ces services d'adressent à:

- Des adultes
- Agés de 20 à 60 ans
- **En situation de Handicap Psychique**
- Résidant sur le territoire d'action sociale de Mâcon (territoire Mâcon/Cluny/Tournus)
- Et ayant une notification d'orientation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)



ETAPE 2 :

NOS SPÉCIFICITÉS

SAMSAH : Service
d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés

SIS : Services d'Intervention
Sociale



AGRÉMENT ET ACTIVITÉ SAMSAH SITE DE CHÂTENROY

- Ouverture : 01/01/2006
- Agrément : 10 places
- Pour une file active de 25 personnes



AGRÉMENT ET ACTIVITÉ SAMSAH SITE DE MACON

○ Ouverture : 01/03/2016

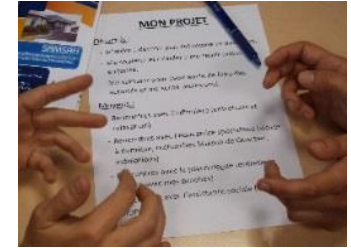
○ Agrément : 8 places



○ Pour une file active de 20 personnes



LES ACTIONS DU SAMSAH

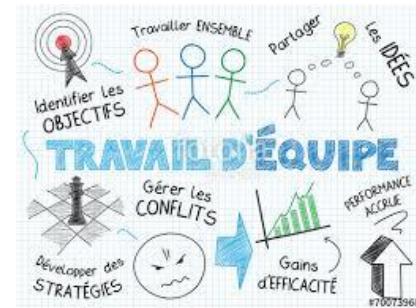


- Accompagnement à la mise en place ou au maintien du parcours de soin psychique et somatique
- Soutien et accompagnements socio-éducatifs
- Soutien psychologique auprès des usagers et des aidants




L'ÉQUIPE DU SAMSAH SITES DE CHÂTENNOY ET MÂCON

- 1 Coordonnatrice de Santé
- 1 CESF
- 2 Infirmières
- 2 Psychologues
- 2 Médecins Psychiatre
- 1 Assistante Sociale
- 1 Educatrice Spécialisée



ACTION DES SERVICES D'INTERVENTION SOCIALE

- Un accompagnement individuel dans le cadre du S.A.V.S
- Et / Ou  © Canva/Photo.com - 04/03/2018
- Un accompagnement collectif dans le cadre de l'Accueil de Jour.



AGRÉMENT ET ACTIVITÉ SAVS ET ACCUEIL DE JOUR

- Agrément Accueil de Jour : 21 places
- Places séquentielles: 42 personnes
- Agrément SAVS: 39 places



L'ÉQUIPE DES SIS MÂCON

- **1 Coordinatrice**
- **1 CESF**
- **1 Educatrice Spécialisée**
- **2 Aides Médico-Psychologiques**
- **1 Auxiliaire de Vie Sociale**



ETAPE 3 :

**PRÉSENTATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT
TEMPORAIRE**



L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

- **Il peut prendre plusieurs formes:**
 - Une intervention dans une structure médico-sociale d'hébergement
 - Une intervention en complément d'un dispositif déjà présent (SAVS, Accueil de Jour, CMP, CHRS, Services Mandataires...)
 - Un accompagnement d'une sortie d'hospitalisation
- **Il se réalise nécessairement en partenariat avec un autre établissement ou service dans le cadre d'une convention**



L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

C'est un accompagnement de courte durée :

De 3 à 6 mois renouvelable une fois,
soit un an maximum



**Il se met en place sans notification
de la MDPH *a priori***

L'information passe par une fiche navette avant l'envoi du
1^{er} projet individualisé après 1 mois d'évaluation.



L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

A des objectifs précis:

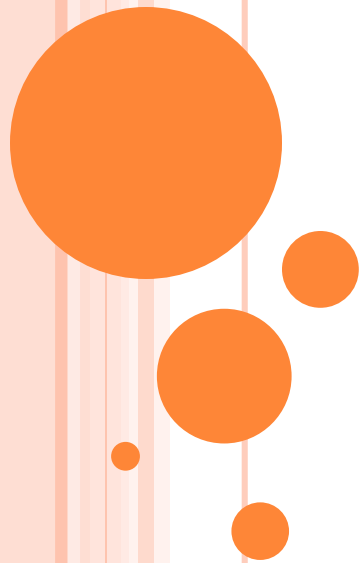
- Intervenir rapidement
- Stabiliser la situation de la personne
- Eviter une rupture dans son parcours de vie ou parcours de soin
- Eviter si possible une hospitalisation
- Coordonner les actions et interventions des différents partenaires présents dans la situation
- Passer le relais à d'autres dispositifs plus pérennes



ETAPE 4 :

**SITUATION D'ACCOMPAGNEMENT
TEMPORAIRE**

M. B



PARCOURS DE M. B

- M. B a été hébergé en CHRS de 2013 à 2016, après 20 années d'errance



- Le CHRS a soutenu M. B pour qu'il s'installe dans un appartement autonome.
- L'installation a été effective en juillet 2016.



DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

- **Par les Services d'Intervention Sociale :**

Pour accompagner la mise en place du soin

- **Par le CHRS :**

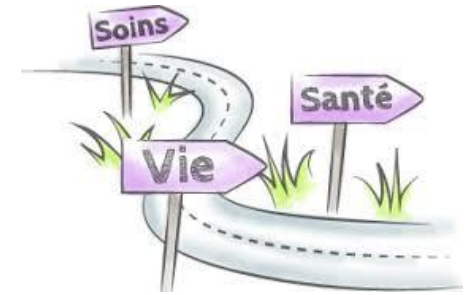
Pour prendre le relais du suivi de M. B au domicile.

**Admission en
Accompagnement Temporaire
le 18/07/2016**



EVALUATION DE LA SITUATION DE M. B

- Surpoids
- Diabète
- Apragmatisme
- Consommation très importante de tabac
- Alcoolisation
- Peu de lien avec l'environnement familial
- Difficultés à investir le logement
- Difficultés à investir une activité
- Difficultés dans l'accès aux soins
- Difficultés à réaliser seul ses courses ...



INTERVENTIONS SOCIO-EDUCATIVES

- Soutien pour rompre l'isolement et favoriser une régularité dans la participation aux activités de l'Accueil de Jour
- Apprentissage pour la réalisation des courses en autonomie dans la limite d'un budget fixé
- Accompagnement pour l'achat d'un téléphone portable et aide à la prise en main
- Soutien pour la reprise de contacts de qualité avec la famille
- Soutien pour favoriser l'investissement du logement



INTERVENTIONS SOINS



- Mise en place des soins nécessaires (suivi diabétologue et ophtalmologiste)
- Amélioration constatée de l'état de santé (perte de poids, diabète mieux pris en charge)
- Rdv chez le médecin psychiatre réalisé en autonomie
- Mise en place de la prise régulière du traitement
- Stabilisation de l'état de santé psychique
- Diminution importante des alcoolisations



FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE

L'amélioration de la situation de M. B a amené les acteurs de la situation à s'interroger sur :

Quel passage de relais ?



APRÈS L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE



- **01/2017:** Demande d'une orientation SAVS en relais de l'accompagnement temporaire
- **03/2017:** Préparation du passage de relais entre les services (rencontre, mise en place passage infirmier au domicile)
- **06/17:** Rendez-vous conjoint pour entériner la fin de l'accompagnement temporaire SAMSAH et l'admission au SAVS



ACCOMPAGNEMENT SAVS

- Assurer une veille sanitaire en lien avec son infirmière libérale
- Aider M. B à la prise de rendez-vous médicaux, et l'accompagner si besoin
- Encourager M. B à participer aux activités de l'Accueil de Jour afin de créer et de maintenir des liens sociaux
- Soutenir la vie autonome dans le logement



PHILOSOPHIE DE L'ACCOMPAGNEMENT TEMPORAIRE



L'Accompagnement Temporaire répond aux attendus :

- Du rapport Piveteau paru en Juin 2014 intitulé « Zéro sans solution » et
- De la démarche appelée une **Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)** pour laquelle le département de Saône-et-Loire s'est engagé, en tant que territoire pionnier



POUR CONCLURE...



- La notion de parcours :

« Le parcours s'impose désormais comme un paradigme remplaçant ou transcendant peu à peu ceux de filières et d'établissements, qui constituaient un maillage institutionnel auquel les secteurs de l'action sociale et médico-sociale s'étaient accoutumés.

La primauté du parcours entérine en quelque sorte le « recentrage sur la personne », évoqué par les textes législatifs de ces dernières décennies »

« Parcours et projets de vie : vers une reconfiguration de l'action médico-sociale » Jean-René LOUBAT Article pour la revue Les Cahiers de l'Actif

n°446-447 Juillet/Août 2013

